

La TVA dans les projets d'investissements immobiliers

	TRAVAUX NEUFS		TRAVAUX DE RENOVATION		ENTRETIEN
Etablissements d'hébergement à but non lucratif	Construction neuve	Travaux sur existants et rendant neufs	Travaux rénovation sur logements existants > à 2 ans	Travaux d'amélioration de la qualité énergétique sur logements existants > à 2 ans	Travaux d'entretien espaces verts
EHPAD Éligible au PLS	5,5%	5,5%	10%	5,5%	20%
Handicap enfants	5,5% (hébergement) 20% (autres locaux)	5,5% (hébergement) 20% (autres locaux)	10% (hébergement) 20% (autres locaux)	5,5% (hébergement) 20% (autres locaux)	20%
Handicap adultes	5,5%	5,5%	10%	5,5%	20%
Sanitaire (MCO, SSR, USLD)	20%	20%	20%	20%	20%
Justificatifs pour TVA réduite	Convention DALO : secteur PH Convention DALO ou Prêt PLS : secteur PA		Attestation :	Logements > à 2 ans Pas de travaux neufs SdP créé < à 10%	N.C.
Liquidation de la TVA	Avec la Livraison à soi-même : Quid du portage de la TVA pendant les travaux?		Sur facture		Sur facture
Etablissements d'hébergement à but lucratif	20 % : régime normal 0% : dispositif LMP/LMNP		idem		idem